



**DATE DE  
CONVOCAATION  
4 MARS 2026**

**DATE D'AFFICHAGE  
4 MARS 2026**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 21  
PRESENTS : 15  
VOTANTS : 16**

**OBJET :  
APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2025  
- BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF.**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 003-210301388-20260311-CA2025ASSAINISS-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

**Le Onze Mars à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.  
M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.  
M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON.
- Mme MOUILLÈRE, POUVOIR à Mme CHERVIN.

### Absents :

- M. HUSSON,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

**Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de  
l'exercice 2025,

Réuni sous la Présidence de Mauricette SAVEY – doyenne  
de l'assemblée – élue présidente de séance en application de  
l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 dressé  
par Monsieur le Maire, Jacques de CHABANNES, qui s'est retiré  
au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget  
supplémentaire de l'exercice 2025 ainsi que les décisions  
modificatives dudit exercice,

À l'unanimité :

1. donne acte à Monsieur le Maire, Jacques de  
CHABANNES, de la présentation faite du Compte  
Administratif 2025,

.../...

2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le Compte Administratif 2025, figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

24 MARS 2026

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 12 MARS 2026

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

